

ALLOCUTION DE SON EMINENCE LE CARDINAL ROBERT SARAH
PREFET DE LA CONGREGATION POUR
LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS
LORS DE LA CONFERENCE “SACRA LITURGIA 2016”
LONDRES, ANGLETERRE, 5 JUILLET 2016

“VERS UNE AUTHENTIQUE MISE EN ŒUVRE DE *SACROSANCTUM CONCILIUM*”

SALUTATIONS

Excellences, messieurs les abbés, mes révérends pères, chers frères et sœurs dans le Christ,

Je souhaite tout d’abord exprimer mes sincères remerciements à Son Eminence le Cardinal Vincent Nichols pour son accueil dans l’archidiocèse de Westminster et pour ses aimables mots de salutation. Je souhaite également remercier Son Excellence Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon, pour son invitation à être présent avec vous pour cette troisième conférence internationale *Sacra Liturgia*, et à prononcer le discours d’ouverture ce soir. Excellence, je vous félicite de cette initiative internationale pour promouvoir l’étude de l’importance de la formation et de la célébration liturgique dans la vie et la mission de l’Eglise.

Je suis très heureux d’être avec vous tous aujourd’hui. Je remercie chacun de vous pour votre présence qui reflète votre haute considération pour ce que, encore le Cardinal, Joseph Ratzinger appelait « la question de la liturgie » aujourd’hui, à l’orée du XXI^e siècle. C’est un grand signe d’espérance pour l’Eglise.

INTRODUCTION

Dans son enseignement du 18 février 2014 au symposium célébrant le 50^e anniversaire de la Constitution sur la Sainte Liturgie *Sacrosanctum Concilium* du Concile Vatican II, le Pape François faisait observer que célébrer les 50 années écoulées depuis la promulgation de la Constitution devrait « nous [pousser] à relancer notre engagement à accueillir et à mettre en œuvre de manière toujours plus complète [l']enseignement [de *Sacrosanctum Concilium*]. » (traduction : zenit.org) Le Saint-Père a ainsi poursuivi :

« Il est nécessaire d'unir notre volonté renouvelée d'avancer sur le chemin indiqué par les Pères conciliaires, parce qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une assimilation complète de la Constitution sur la Sainte Liturgie de la part des fidèles et des communautés ecclésiales. Je veux parler en particulier d'un engagement en vue d'une initiation et une formation liturgiques solides et équilibrées des fidèles laïcs comme des prêtres et des personnes consacrées ». (traduction : zenit.org)

Le Saint-Père a raison. Nous avons beaucoup à faire pour réaliser la vision des Pères du Concile Vatican II pour la vie liturgique de l'Eglise. Nous avons vraiment beaucoup à faire si, aujourd'hui, après plus de cinquante ans de la fin du Concile Vatican II, nous voulons parvenir à « une correcte et complète assimilation de la Constitution sur la Sainte Liturgie ».

Dans cette intervention, je souhaite vous présenter quelques considérations sur la manière dont l'Eglise occidentale pourrait avancer vers une mise en œuvre plus fidèle de *Sacrosanctum Concilium*. Ce faisant, je me propose de poser quelques questions : « Quelle était l'intention des Pères du Concile Vatican II lorsqu'ils envisageaient la réforme liturgique ? » Ensuite, je souhaite examiner comment leurs intentions ont été mises en œuvre à la suite du Concile. Enfin, j'aimerais vous proposer quelques suggestions pour la vie liturgique de l'Eglise aujourd'hui, afin que notre pratique de la liturgie puisse refléter plus fidèlement les intentions des Pères du Concile.

A. QU'EST-CE QUE LA SAINTE LITURGIE ?

Avant toute chose, nous devons examiner une question préalable : « Qu'est ce que la sainte liturgie ? » En effet, si nous ne comprenons pas la nature propre de la liturgie catholique, ce en quoi elle se distingue des rites des autres communautés chrétiennes et d'autres religions, nous ne pouvons pas espérer comprendre la Constitution sur la Sainte Liturgie du Concile Vatican II, ni avancer fidèlement vers sa plus parfaite mise en application.

Dans le *Motu proprio : Tra le sollecitudini* du 22 novembre 1903, le Pape Saint Pie X enseignait que « les saints mystères » et « la prière publique et solennelle de l'Eglise », c'est-à-dire la sainte liturgie, sont la « principale et indispensable source » pour acquérir « le vrai esprit chrétien ». Par conséquent, saint Pie X appelait à une réelle et fructueuse participation de tous dans les rites liturgiques de l'Eglise. Comme chacun le sait, cet enseignement et cette exhortation ont été repris dans l'article 14 de *Sacrosanctum Concilium*.

Le Pape Pie XI, vingt-cinq ans plus tard, s'était clairement prononcé sur le même sujet, dans la Constitution apostolique *Divini Cultus* du 20 décembre 1928, enseignant que « la liturgie est, en effet, chose sacrée. Par elle, nous nous élevons jusqu'à Dieu et nous nous unissons à lui, nous professons notre foi, nous remplissons envers lui le très grave devoir de la reconnaissance pour les bienfaits et les secours qu'il nous accorde et dont nous avons un perpétuel besoin ».

Le Vénérable Pie XII consacra la Lettre encyclique *Mediator Dei* du 20 novembre 1947 à la sainte liturgie. Dans celle-ci, il enseignait que :

« La Sainte Liturgie est [...] le culte public que notre Rédempteur rend au Père comme Chef de l'Église ; c'est aussi le culte rendu par la société des fidèles à son chef et, par lui, au Père éternel : c'est, en un mot, le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du Chef et de ses membres » (n. 20).

Le Pape fit valoir que « la nature et l'objet de la sainte liturgie » est qu'« elle vise à unir nos âmes au Christ et à les sanctifier dans le divin Rédempteur afin que le Christ fût honoré et, par lui et en lui, la très sainte Trinité. » (N. 171)

Le Concile Vatican II enseigne qu'au travers de la liturgie « l'œuvre de notre rédemption est accomplie » (*Sacrosanctum Concilium*, 2) et que :

« la liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles, est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, et dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique de Jésus Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres.

Par conséquent, toute célébration liturgique, en tant qu'œuvre du Christ prêtre et de son Corps qui est l'Église, est l'action sacrée par excellence dont nulle autre action de l'Église ne peut atteindre l'efficacité au même titre et au même degré » (n. 7).

A la suite de ces assertions, *Sacrosanctum Concilium* enseigne que :

« la liturgie ... est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu. Car les labeurs apostoliques visent à ce que tous, devenus enfants de Dieu par la foi et le baptême, se rassemblent, louent Dieu au milieu de l'Église, participent au sacrifice et mangent la Cène du Seigneur » (n. 10).

Il serait possible de poursuivre cette exposé du magistère sur la nature de la sainte liturgie en le complétant avec l'apport des Papes post-conciliaires et du *Catéchisme de l'Église catholique*. Mais pour l'heure, tenons-nous en au Concile Vatican II. A mon sens, l'enseignement de l'Église est très clair : la liturgie catholique est le lieu privilégié et singulier de l'action salvifique de Dieu dans le monde, aujourd'hui. Et elle le fait à travers une participation réelle par laquelle nous recevons la grâce et la force qui nous sont si nécessaires pour persévérer et croître dans la vie chrétienne. C'est un lieu d'institution divine où nous venons accomplir l'offrande du sacrifice dû à Dieu, le seul véritable sacrifice. C'est l'endroit où nous prenons conscience de notre profond besoin d'adorer le Dieu tout-puissant.

La liturgie catholique est une chose sacrée, une chose sainte dans sa nature même. La liturgie catholique n'est pas une assemblée humaine ordinaire.

Je souhaite souligner, ici, un fait très important : c'est Dieu et non l'homme qui est au centre de la liturgie catholique. Nous venons pour l'adorer. Dans la liturgie, il ne s'agit pas de vous ou de moi. Ce n'est pas le lieu où nous célébrons notre propre identité, nos réalisations, où nous exaltons ou promouvons notre propre culture et les valeurs de nos coutumes religieuses locales. La liturgie concerne et appartient d'abord et avant tout à Dieu et célèbre ce qu'il a fait pour nous. Le Tout-Puissant, dans sa divine Providence, a fondé une Eglise et institué la sainte liturgie. A travers elle, il nous est possible de rendre un authentique culte à Dieu, en conformité avec la Nouvelle Alliance établie par le Christ. En faisant cela, en entrant dans les exigences des rites sacrés développés dans la tradition de l'Eglise, nous trouvons notre véritable identité et le sens de notre existence en tant que fils et filles de Dieu.

Il est essentiel que nous comprenions cette spécificité du culte catholique, parce que dans les dernières décennies nous avons vu beaucoup de célébrations liturgiques au cours desquelles des personnes et des réalisations humaines ont été trop prééminentes, excluant quasiment Dieu. Le Cardinal Ratzinger a écrit que « Si la Liturgie constitue d'abord un lieu d'expérimentation pour réaliser nos activités, alors l'essentiel est oublié, c'est-à-dire Dieu. Ce n'est pas nous qui sommes le sujet de la liturgie : c'est Dieu. Oublier Dieu est le plus grave danger de notre époque. » (Joseph Ratzinger, *Theology of the Liturgy*, Collected Works vol. 11, Ignatius Press, San Francisco 2014, p. 593, traduction libre)

Nous devons être très clairs quant à la nature du culte catholique si nous voulons faire une lecture correcte et une mise en application fidèle de la Constitution sur la Sainte Liturgie du Concile Vatican II. Les Pères du Concile avaient été imprégnés de l'enseignement magistériel des Papes du XXe siècle que je viens de citer. Saint Jean XXIII ne convoqua pas un Concile œcuménique pour saper cet enseignement qu'il défendait lui-même. Les Pères du Concile ne vinrent pas à Rome, en octobre 1962, dans l'intention de produire une liturgie anthropocentrique. Bien plutôt, le Pape et les Pères du Concile recherchèrent des voies par lesquelles les fidèles du Christ pourraient puiser toujours plus profondément à la « principale et indispensable source » afin d'acquiescer « le vrai esprit chrétien » nécessaire à leur propre salut et à celui des hommes de notre temps.

B. QUELLE ETAIT L'INTENTION DES PERES DU CONCILE VATICAN II ?

Nous devons examiner les intentions des Pères du Concile dans le détail, surtout si notre volonté aujourd'hui est de leur être plus fidèles. Qu'ont-ils voulu apporter à travers la Constitution sur la Sainte Liturgie ?

Commençons par le tout premier article de *Sacrosanctum Concilium* :

« Puisque le saint Concile se propose de faire progresser la vie chrétienne de jour en jour chez les fidèles ; de mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements ; de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ, et de fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église » (n.1).

Souvenons-nous que lorsque le Concile s'ouvrit, la réforme liturgique avait imprégné la réflexion de la décennie qui l'avait précédé, et les Pères en étaient très familiers. Sur cette question, ils n'avaient pas des vues purement théoriques, détachées de tout contexte. Ils espéraient poursuivre le travail déjà commencé et étudier les *altiora principia*, les principes fondamentaux les plus importants de la réforme liturgique qu'avait évoqués saint Jean XXIII dans le *Motu proprio Rubricarum Instructum* du 25 juillet 1960.

Ainsi le premier article de la Constitution donne quatre raisons pour entreprendre une réforme liturgique. La première, « faire progresser de jour en jour la vie chrétienne chez les fidèles ». C'est là le souci constant des pasteurs de l'Église, à chaque époque.

La deuxième, « mieux adapter aux nécessités de notre époque celles des institutions qui sont sujettes à des changements », nous invite à nous arrêter et à méditer un instant, en tenant compte, en particulier, de l'esprit du temps des années 1960. Mais en vérité, si nous lisons cela dans l'esprit de l'herméneutique de la continuité, qui est, assurément, conforme aux intentions des Pères du Concile, cela signifie que le Concile a désiré un développement liturgique là où cela était possible, pour faciliter une vigueur toujours croissante de la vie chrétienne. Les Pères du Concile n'ont pas voulu changer les choses uniquement par simple désir du changement !

De même, la troisième raison, « favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ » nous amène à faire une pause pour réfléchir de peur que nous pensions que les Pères auraient souhaité instrumentaliser la sainte liturgie et en faire un outil pour promouvoir l'œcuménisme, en un mot un simple moyen pour parvenir à une fin. Cela peut-il être le cas ? Bien sûr, après le Concile, certains l'ont essayé. Mais les Pères eux-mêmes savaient que cela n'était pas possible. L'unité dans le culte et devant l'autel du sacrifice est la *fin* souhaitée des efforts œcuméniques. La liturgie n'est pas un moyen pour promouvoir la bonne volonté ou la coopération dans l'œuvre apostolique. Ici, les Pères du Concile affirment qu'une réforme liturgique peut faire parti d'un élan qui aide les personnes à réaliser l'unité dans l'Eglise catholique sans laquelle une pleine communion à l'autel n'est pas possible.

La même motivation se lit dans la quatrième raison donnée pour une réforme liturgique : « fortifier tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église ». Ici, toutefois, nous allons au-delà de nos frères séparés dans le Christ et considérons toute l'humanité. La mission de l'Eglise s'adresse à chaque homme ! Les Pères du Concile croyaient en cela et espéraient qu'une participation plus fructueuse à la liturgie pourraient faciliter un renouveau dans l'activité missionnaire de l'Eglise.

Permettez-moi de donner un exemple. Pendant de nombreuses années, avant le Concile, tant dans les pays de mission que dans les pays plus développés, on a beaucoup discuté de l'opportunité d'un usage plus large des langues vernaculaires dans la liturgie, principalement pour les lectures de l'Écriture sainte, et également pour tel ou tel autre élément de la première partie de la messe (que nous appelons désormais « liturgie de la parole ») et pour les chants liturgiques. Le Saint-Siège avait déjà largement donné la permission pour l'usage de la langue vernaculaire dans l'administration des sacrements. Voilà le contexte dans lequel les Pères du Concile parlaient de possibles effets positifs de la réforme liturgique pour l'œcuménisme et la mission. Il est vrai que la langue vernaculaire a un effet positif dans la liturgie. Les Pères recherchaient cela, et non à autoriser une protestantisation de la sainte liturgie ou à en faire l'objet d'une mauvaise inculturation.

Je suis Africain. Permettez-moi de le dire clairement : la liturgie n'est pas le lieu pour promouvoir ma culture. Bien plutôt, c'est le lieu où ma culture est baptisée, où ma culture s'élève à la hauteur du divin. À travers la liturgie de l'Eglise (que les missionnaires ont apportée partout dans le monde) Dieu nous parle, Il nous change, et nous donne de prendre

part à sa vie divine. Quand quelqu'un devient chrétien, quand quelqu'un rentre dans la pleine communion de l'Eglise catholique, il reçoit quelque chose de plus, quelque chose qui le change. Certes, les cultures et les nouveaux chrétiens apportent des richesses dans l'Eglise : la liturgie des ordinariats pour les anglicans désormais en pleine communion avec l'Eglise catholique en est un bel exemple. Mais ils apportent ces richesses avec humilité, et l'Eglise, dans sa sagesse maternelle, les utilise si elle le juge approprié.

Mais il me semble opportun de bien nous préciser ce qu'on entend par inculturation. Si vraiment nous comprenons la signification du terme connaissance comme pénétration du Mystère de Jésus Christ, nous possédons alors la clé de l'inculturation, qui n'est pas à présenter comme une quête ou une revendication pour la légitimité d'une africanisation ou d'une latino-américanisation ou asianisation à la place d'une occidentalisation du christianisme. L'inculturation n'est pas une canonisation d'une culture locale ni une installation dans cette culture au risque de l'absolutiser. L'inculturation est une irruption et une épiphanie du Seigneur au plus intime de notre être. Et l'irruption du Seigneur dans une vie provoque en l'homme une déstabilisation, un arrachement en vue d'un cheminement selon des références nouvelles qui sont créatrices d'une culture nouvelle porteuse d'une Bonne Nouvelle pour l'homme et sa dignité d'enfant de Dieu. Quand l'Evangile entre dans une vie, il la déstabilise, il la transforme. Il lui donne une orientation nouvelle, des références morales et éthiques nouvelles. Il tourne le cœur de l'homme vers Dieu et vers le prochain pour les aimer et les servir absolument et sans calcul. Quand Jésus entre dans une vie, il la transfigure, il la divinise par la Lumière fulgurante de Son Visage, tout comme Saint Paul l'a été sur la Route de Damas (cf. Act 9,5-6).

De même que, par l'Incarnation le Verbe de Dieu s'est fait en tout semblable aux hommes, sauf dans le péché (He 4,15), ainsi l'Evangile assume toutes les valeurs humaines et culturelles, mais refuse de prendre corps dans les structures de péché. C'est dire que plus le péché individuel et collectif abonde dans une communauté humaine ou ecclésiale, moins il y a de place pour l'inculturation. Au contraire, plus une communauté chrétienne resplendit de sainteté et rayonne de valeurs évangéliques, plus elle a des chances de réussir l'inculturation du message chrétien. L'inculturation de la foi est donc un défi de sainteté. Elle permet de vérifier le degré de sainteté et le niveau de pénétration de l'Evangile et de la foi en Jésus Christ dans une communauté chrétienne. L'inculturation n'est donc pas un folklore religieux.

Elle ne se réalise pas essentiellement dans l'utilisation des langues locales, des instruments et de la musique latino-américaine, des danses africaines ou des rites et symboles africains ou asiatiques, dans la liturgie et les sacrements. L'inculturation, c'est Dieu qui descend et entre dans la vie, les comportements moraux, dans les cultures et coutumes des hommes pour les libérer du péché et les introduire dans la Vie Trinitaire. Certes la foi a besoin d'une culture pour être communiquée. C'est pour cela que Saint Jean-Paul II a affirmé qu'une foi qui ne devient pas une culture est une foi qui se meurt. « L'inculturation correctement menée doit être guidée par deux principes : la compatibilité avec l'Évangile et la communion avec l'Église universelle » (Lettre encyclique, *Redemptoris missio*, 7 décembre 1990, n. 54).

J'ai passé du temps à examiner le premier article de la Constitution sur la Sainte Liturgie parce qu'il est très important que nous lisions vraiment *Sacrosanctum Concilium* dans son contexte, comme un document qui devait promouvoir un développement légitime (tel que le plus grand usage des langues vernaculaires) dans la continuité de la nature, de l'enseignement et de la mission de l'Église dans le monde moderne. Nous ne devons pas y lire des choses qui ne s'y trouvent pas. Les Pères n'avaient pas l'intention de faire la révolution, mais une évolution, une réforme modérée.

Les intentions des Pères du Concile s'expriment clairement dans d'autres passages-clefs. L'article 14 est un des plus importants de toute la Constitution :

« La Mère Église désire beaucoup que tous les fidèles soient amenés à cette participation pleine, consciente et active aux célébrations liturgiques ». Cette participation du peuple chrétien, comme « race élue, sacerdoce royal, nation sainte, peuple racheté » (1 P 2, 9 ; cf. 2, 4-5) est une responsabilité et un droit qu'il a acquis de par son baptême.

« Cette participation pleine et active de tout le peuple est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la restauration et la mise en valeur de la liturgie. Elle est, en effet, la source première et indispensable à laquelle les fidèles doivent puiser un esprit vraiment chrétien ; et c'est pourquoi elle doit être recherchée avec ardeur par les pasteurs d'âmes, dans toute l'action pastorale, avec la pédagogie nécessaire.

Mais il n'y a aucun espoir d'obtenir ce résultat, si d'abord les pasteurs eux-mêmes ne sont pas profondément imprégnés de l'esprit et de la force de la liturgie, et ne deviennent pas capables de l'enseigner ; il est donc absolument nécessaire qu'on pourvoie en premier lieu à la formation liturgique du clergé ».

Dans ce passage, nous entendons la voix des Papes telle qu'elle s'exprimait avant le Concile, recherchant une réelle et fructueuse participation à la liturgie. Mais pour parvenir à cela, il s'est avéré nécessaire et urgent de mettre l'accent sur l'enseignement et une formation liturgique approfondis. Les Pères font ici preuve d'un réalisme qui a peut-être été perdu par la suite. Écoutons encore les mots du Concile et pesons leur importance : « il n'y a aucun espoir d'obtenir ce résultat [la participation active], si d'abord les pasteurs eux-mêmes ne sont pas profondément imprégnés de l'esprit et de la force de la liturgie, et ne deviennent pas capables de l'enseigner ».

Au début de l'article 21, l'intention des Pères du Concile se manifeste très clairement : « Pour que le peuple chrétien bénéficie plus sûrement des grâces abondantes dans la liturgie, la sainte Mère l'Église veut travailler sérieusement à la restauration générale de la liturgie elle-même. » *Ut populus christianus in sacra Liturgia abundantiam gratiarum securius assequatur...* Ceux qui connaissent le latin savent que le mot « *ut* » signifie un but clair qui advient presque immédiatement. Quelle était l'intention des Pères du Concile ? Que le peuple chrétien bénéficie plus sûrement des grâces abondantes dans la liturgie. Comment se proposent-ils d'y parvenir ? En travaillant sérieusement à la restauration générale de la liturgie elle-même. (*ipsius Liturgiae generalem instaurationem sedulo curare cupit*). Notez bien que les Pères évoquent une « restauration », pas une « révolution » !

L'une des plus claires et des plus belles expressions des intentions des Pères du Concile se trouve au début du deuxième chapitre de la Constitution qui traite du mystère de la très Sainte Eucharistie. On peut ainsi lire dans l'article 48 :

« Aussi l'Église se soucie-t-elle d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils participent consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée, soient formés par la Parole de Dieu, se restaurent à la table du Corps du Seigneur, rendent grâces à Dieu ; qu'offrant la victime sans tache, non seulement par les mains du prêtre, mais aussi en union avec lui, ils apprennent à s'offrir eux-mêmes

et, de jour en jour, soient consommés, par la médiation du Christ, dans l'unité avec Dieu et entre eux pour que, finalement, Dieu soit tout en tous ».

Mes frères et sœurs, voilà quelle était l'intention des Pères du Concile. Certes, ils discutèrent et votèrent sur les manières spécifiques de réaliser leurs objectifs. Mais soyons clairs : les réformes des rites proposée dans la Constitution, telles que la restauration de la prière des fidèles à la messe (n. 53), l'extension de la concélébration (n. 57), la simplification demandée dans les articles 34 et 50, sont toutes subordonnées aux intentions fondamentales des Pères du Concile que je viens de mettre en lumière. Ce sont des moyens dirigés vers une fin, et c'est la fin qu'il importe de réaliser.

Si nous voulons avancer vers une mise en œuvre authentique de *Sacrosanctum Concilium*, ce sont les buts, les fins que nous devons garder à l'esprit d'abord et avant tout. Il se peut que si nous les étudions avec un regard nouveau et le bénéfice de l'expérience de ces dernières cinq décennies, nous verrons certaines réformes des rites et certaines règles liturgiques sous un jour différent. Si, aujourd'hui, pour « faire progresser de jour en jour la vie chrétienne chez les fidèles » et pour « appeler tous les hommes dans le sein de l'Église », certaines réformes doivent être reconsidérées, demandons alors au Seigneur de nous donner l'amour, l'humilité et la sagesse de le faire.

C. QUE S'EST-IL PASSE APRES LA PROMULGATION DE *SACROSANCTUM CONCILIUM* ?

Je soulève la nécessité de comparer encore la Constitution et la réforme qui suivit sa promulgation parce que je ne pense pas que nous pouvons honnêtement lire aujourd'hui, ne serait-ce que le premier article de *Sacrosanctum Concilium*, et se satisfaire de ce qui a été fait. Mes frères, où sont les fidèles dont parlaient les Pères du Concile ? Beaucoup des fidèles de naguère sont aujourd'hui « infidèles ». Ils ne viennent plus du tout à la messe. Pour reprendre les mots de saint Jean-Paul II : « L'oubli de Dieu a conduit à l'abandon de l'homme, et c'est pourquoi, dans ce contexte, il n'est pas surprenant que se soient largement développés le nihilisme en philosophie, le relativisme en gnoséologie et en morale, et le pragmatisme, voire un hédonisme cynique, dans la manière d'aborder la vie quotidienne. La culture européenne donne l'impression d'une 'apostasie silencieuse' de la part de l'homme comblé qui vit comme si Dieu n'existait pas » (Exhortation apostolique *Ecclesia in Europa*, 28 juin 2003, 9). Qu'est-il advenu de l'unité que le Concile espérait réaliser ? Nous n'y sommes pas encore parvenus. Avons-nous fait des progrès substantiels dans l'appel lancé à toute l'humanité à rejoindre le grande famille de l'Eglise ? Je ne le pense pas. Et pourtant, nous avons beaucoup fait dans le domaine de la liturgie.

Au cours des 47 années de ma vie de prêtre, et après plus de 36 ans de ministère épiscopal, je peux attester que beaucoup de communautés catholiques et d'individus vivent et prient avec ferveur et joie la liturgie telle qu'elle a été réformée après le Concile, puisant en son sein beaucoup, sinon la totalité des biens qu'envisageaient les Pères du Concile. C'est un fruit magnifique du Concile. Mais, par ma propre expérience, et à présent en tant que Préfet de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, je sais aussi qu'il y existe actuellement maintes altérations de la liturgie en de nombreux lieux de l'Eglise. Beaucoup de situations pourraient être améliorées de sorte que les objectifs du Concile soient réalisés. Avant de méditer sur de possibles améliorations, examinons ce qui s'est passé après la promulgation de la Constitution sur la Sainte Liturgie.

Au XVI^e siècle, le Pape avait confié la réforme liturgique voulue par le Concile de Trente à une commission spéciale qui prépara la nouvelles édition des livres liturgiques qui furent *in fine* promulgués par le Pape. Cela est une procédure parfaitement normale, et c'est à celle-ci que recourut le Bienheureux Paul VI en 1964 en établissant le *Consilium ad exsequendam constitutionem de sacra liturgia*. Nous connaissons l'essentiel des travaux de cette

commission parce que son secrétaire, Mgr Annibale Bugnini, les décrit dans ses mémoires (*La réforme de la liturgie, 1948-1975*, Desclée de Brouwer, Paris, 2015).

Le travail de cette commission pour mettre en œuvre la Constitution sur la Sainte Liturgie fut sans aucun doute soumis à des influences, des idéologies et à de nouvelles propositions qui ne se trouvaient pas du tout dans les textes de *Sacrosanctum Concilium*. Par exemple, il est vrai que le Concile n'avait pas proposé l'introduction de nouvelles Prières eucharistiques, mais que cette idée émergea et fut adoptée, et que de nouvelles Prières eucharistiques furent promulguées par l'autorité du Pape. Il est vrai également, comme Mgr Bugnini le dit clairement, que certaines prières et certains rites furent construits ou révisés à partir de l'esprit du temps, en particulier à partir des sensibilités œcuméniques. Qu'on soit allé trop loin ou non, ou que ce qui a été fait ait vraiment aidé à réaliser les buts de la Constitution, ou que, par contre, ceux-ci ont été des graves entraves, voilà autant de questions que nous devons étudier. Je me réjouis de ce qu'aujourd'hui les savants vont au cœur de ces sujets. Néanmoins, il est important de se rappeler que le Bienheureux Paul VI jugea convenables les réformes proposées par la commission et qu'il les promulgua. Par son autorité apostolique, il les rendit normatives et assura leur licéité et leur validité.

Pourtant, pendant que le travail officiel de réforme suivait son cours, des mauvaises interprétations significatives de la liturgie apparurent et s'enracinèrent en de multiples lieux à travers le monde. Ces abus au niveau de la sainte liturgie augmentèrent à cause d'une compréhension erronée du Concile. Cela donna lieu à des célébrations liturgiques subjectives et qui étaient plus centrées sur les souhaits des communautés singulières que sur le culte sacrificiel dû au Dieu Tout-Puissant. Mon prédécesseur à la tête de la congrégation, le Cardinal Francis Arinze, appelait cette sorte de célébration, le « do-it-yourself Mass » (qu'on pourrait traduire par « messe artisanale »). Saint Jean-Paul II a même jugé nécessaire d'exprimer sa peine et sa tristesse dans sa Lettre encyclique *Ecclesia de Eucharistia* du 17 avril 2003 en ces termes:

« Une croissance intérieure de la communauté chrétienne a répondu à ce souci d'annonce de la part du Magistère. Il n'y a pas de doute que la réforme liturgique du Concile a produit de grands bénéfices de participation plus consciente, plus active et plus fructueuse des fidèles au saint Sacrifice de l'autel. Par ailleurs, dans beaucoup d'endroits, l'adoration du Saint-Sacrement a une large place chaque jour et devient

source inépuisable de sainteté. La pieuse participation des fidèles à la procession du Saint-Sacrement lors de la solennité du Corps et du Sang du Christ est une grâce du Seigneur qui remplit de joie chaque année ceux qui y participent. On pourrait mentionner ici d'autres signes positifs de foi et d'amour eucharistiques.

Malheureusement, à côté de ces lumières, les ombres ne manquent pas. Il y a en effet des lieux où l'on note un abandon presque complet du culte de l'adoration eucharistique. À cela s'ajoutent, dans tel ou tel contexte ecclésial, des abus qui contribuent à obscurcir la foi droite et la doctrine catholique concernant cet admirable Sacrement. Parfois se fait jour une compréhension très réductrice du Mystère eucharistique. Privé de sa valeur sacrificielle, il est vécu comme s'il n'allait pas au-delà du sens et de la valeur d'une rencontre conviviale et fraternelle. De plus, la nécessité du sacerdoce ministériel, qui s'appuie sur la succession apostolique, est parfois obscurcie, et le caractère sacramental de l'Eucharistie est réduit à la seule efficacité de l'annonce. D'où, ici ou là, des initiatives œcuméniques qui, bien que suscitées par une intention généreuse, se laissent aller à des pratiques eucharistiques contraires à la discipline dans laquelle l'Église exprime sa foi. Comment ne pas manifester une profonde souffrance face à tout cela? L'Eucharistie est un don trop grand pour pouvoir supporter des ambiguïtés et des réductions.

J'espère que la présente Encyclique pourra contribuer efficacement à dissiper les ombres sur le plan doctrinal et les manières de faire inacceptables, afin que l'Eucharistie continue à resplendir dans toute la magnificence de son mystère » (n. 10).

Autant il y avait des pratiques abusives, autant il y avait des réactions hostiles aux réformes officiellement promulguées par l'autorité papale. Des personnes estimaient que les réformes avaient été trop loin et trop rapides, d'autres les accusaient d'être suspectes sur le plan doctrinal. On se souvient de la controverse qui éclata en 1969 suite à la lettre envoyée au Bienheureux Paul VI par les Cardinaux Ottaviani et Bacci. Ils exprimaient dans ce document des inquiétudes sérieuses et le Pape jugea opportun d'apporter certaines précisions doctrinales. Ces questions, également, doivent être étudiées avec précaution.

Mais il y avait aussi une réalité pastorale : que ce soit pour de bonnes raisons ou non, des personnes pouvaient ou ne voulaient pas participer aux rites réformés. Ils demeuraient à

l'extérieur, ou participaient seulement à la liturgie non-réformée là où ils pouvaient la trouver, y compris lorsque ces célébrations n'étaient pas autorisées. De cette manière, la liturgie devint l'expression de la division au sein de l'Eglise, au lieu d'être le lieu de l'unité de l'Eglise catholique. Le Concile n'avait pas voulu que la liturgie nous divise les uns des autres ! Saint Jean-Paul II œuvra pour guérir cette division, avec l'aide du Cardinal Ratzinger, qui, devenu Benoît XVI, chercha à faciliter la nécessaire réconciliation au sein de l'Eglise. Par le *Motu proprio Summorum Pontificum*, du 7 juillet 2007, il déclara que les individus ou les groupes qui souhaitent puiser dans la forme ancienne du rite romain les richesses qu'elle contient, peuvent la pratiquer librement. Grâce à la Providence divine, il est désormais possible de célébrer notre unité catholique tout en nous respectant, et même en nous réjouissant, de la légitime diversité des pratiques rituelles.

Enfin, je souhaite noter qu'au milieu du travail de la réforme et de traduction qui eut lieu après le Concile (et nous savons qu'une partie de ce travail fut accompli trop rapidement, nous conduisant aujourd'hui à revoir les traductions pour les rendre plus fidèles au texte original latin), il n'y eut peut-être pas assez d'attention accordée aux intentions fondamentales des Pères du Concile : pour que la participation liturgique qu'ils désiraient soit réalisée : à savoir les prêtres doivent être « imprégnés de l'esprit et de la force de la liturgie, et [...] capables de l'enseigner ». Nous savons qu'un bâtiment reposant sur des fondations branlantes risque de s'altérer, voire de s'effondrer.

Peut-être avons-nous bâti une liturgie nouvelle et moderne en langue vernaculaire, mais si nous ne l'avons pas faite sur de solides fondations – si les séminaristes et le clergé ne sont pas « imprégnés de l'esprit et de la force de la liturgie » comme le Concile l'exigeait – alors le peuple qui leur est confié ne pourra pas être formé. Il faut prêter attention aux paroles des Pères du Concile : il serait « futile » d'espérer un renouveau liturgique sans une formation liturgique approfondie. Sans une formation essentielle, le clergé pourrait même altérer la foi des fidèles dans le mystère eucharistique.

Je ne voudrais pas que l'on me considère trop pessimiste. Et je redis encore : il y a beaucoup de laïques, de membres du clergé et de religieux pour qui la liturgie issue de la réforme post-conciliaire est la source d'un extraordinaire zèle apostolique et spirituel. Pour cela, je remercie le Seigneur Dieu Tout-Puissant. Pourtant, à partir de la brève analyse que je viens de soumettre à votre attention, je pense que vous vous accorderez avec moi pour reconnaître

que nous pouvons mieux faire. La sainte liturgie doit vraiment devenir la source et le sommet de la vie et de la mission de l'Eglise aujourd'hui, à l'orée du XXI^e siècle, comme les Pères du Concile l'ont ardemment désiré.

De toute façon, c'est cela que le Pape François nous demande de faire: « Il est nécessaire, dit-il, d'unir notre volonté renouvelée d'avancer sur le chemin indiqué par les Pères conciliaires, parce qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une assimilation complète de la Constitution sur la Sainte Liturgie de la part des fidèles et des communautés ecclésiales. Je veux parler en particulier d'un engagement en vue d'une initiation et une formation liturgiques solides et équilibrées des fidèles laïcs comme des prêtres et des personnes consacrées ».

D. COMMENT DEVRIONS-NOUS AVANCER VERS UNE MISE EN ŒUVRE VRAIMENT AUTHENTIQUE DE *SACROSANCTUM CONCILIUM* DANS LE CONTEXTE ACTUEL ?

A la lumière des souhaits fondamentaux des Pères du Concile et des différentes situations que nous avons vu apparaître après le Concile, j'aimerais présenter quelques considérations pratiques quant à la façon de mettre en œuvre *Sacrosanctum Concilium* plus fidèlement dans le contexte actuel. Quand bien même je suis à la tête de la congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements, je le fais en toute humilité, comme prêtre et comme évêque, dans l'espoir qu'elles susciteront des études et des réflexions mûres ainsi que de bonnes pratiques liturgiques partout dans l'Eglise.

Vous ne serez pas surpris si je recommande que nous puissions avant tout examiner la qualité et la profondeur de notre formation liturgique, la manière dont nous avons aidé le clergé, les religieux et les laïques à s'imprégner de l'esprit et de la force de la liturgie. Trop souvent, nous supposons que les candidats à la prêtrise ou au diaconat en « savent » assez en matière liturgique. Mais ici, le Concile n'insistait pas sur les savoirs académiques, quoique, naturellement, la Constitution souligne l'importance des études liturgiques (cf n. 15-17). La formation liturgique est avant tout et essentiellement une immersion dans la liturgie, dans le profond mystère de Dieu Notre Père bien-aimé. Il s'agit de vivre la liturgie dans toute sa richesse, de s'enivrer en buvant à une source qui n'éteint jamais notre soif pour ses délices, ses lois et sa beauté, son silence contemplatif, son exultation et adoration, son pouvoir de nous relier intimement avec Celui qui est à l'œuvre dans et par les rites sacrés de l'Eglise.

C'est pourquoi ceux qui sont en « formation » pour le ministère pastoral devraient vivre la liturgie aussi pleinement que possible dans les séminaires et les maisons de formation. Les candidats au diaconat permanent devraient être immergés dans une intense vie de prière liturgique pour une période prolongée. J'ajoute que la célébration pleine et riche de la forme ancienne du rite romain, l'*usus antiquior*, devrait être une part importante de la formation liturgique du clergé. Sans cela, comment commencer à comprendre et à célébrer les rites réformés dans l'herméneutique de la continuité si l'on n'a jamais fait l'expérience de la beauté de la tradition liturgique que connurent les Pères du Concile eux-mêmes et qui a façonné tant de Saints pendant des siècles ? Une sage ouverture au mystère de l'Eglise et sa riche tradition pluriséculaire et une humble docilité à ce que l'Esprit Saint dit aux Eglises aujourd'hui sont un vrai signe que nous appartenons à Jésus Christ : « En effet Jésus leur dit :

Ainsi donc tout scribe devenu disciple du Royaume des Cieux est semblable à un propriétaire qui tire de son trésor du neuf et du vieux » (Mt 13,52).

Si nous y parvenons, si nos nouveaux prêtres et diacres ont vraiment soif de la liturgie, ils seront à même de former ceux qui leur sont confiés, et ce, même si les circonstances et les possibilités de leur mission ecclésiale sont plus modestes que celles d'un séminaire ou dans une cathédrale. Je connais beaucoup de prêtres, qui, dans de telles circonstances, forment leurs fidèles dans l'esprit et la force de la liturgie, et dont les paroisses sont des exemples de grande beauté liturgique. Nous devrions nous souvenir que la noble simplicité n'est pas un minimalisme réducteur, ou un style négligé voire vulgaire. Le Pape François l'a rappelé dans l'exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* : « L'Église évangélise et s'évangélise elle-même par la beauté de la liturgie, laquelle est aussi célébration de l'activité évangélisatrice et source d'une impulsion renouvelée à se donner » (n. 24).

Deuxièmement, je pense qu'il faut être clair au sujet de la participation à la liturgie, de la *participatio actiosa* qu'appelait le Concile. Cela a généré beaucoup de confusions au cours des dernières décennies. L'article 48 de la Constitution expose que : « L'Église se soucie [...] d'obtenir que les fidèles n'assistent pas à ce mystère de la foi comme des spectateurs étrangers et muets, mais que, le comprenant bien dans ses rites et ses prières, ils participent de façon consciente, pieuse et active à l'action sacrée [...]. » Pour le Concile, la participation est d'abord intérieure, obtenue en « comprenant bien [le mystère de l'Eucharistie] dans ses rites et ses prières ». La vie intérieure, la vie plongée en Dieu et intimement habitée par Dieu est la condition indispensable à une participation fructueuse et féconde aux Saints Mystères que nous célébrons dans la liturgie. La Célébration eucharistique doit être essentiellement vécue de l'intérieur. C'est au-dedans de nous que Dieu désire nous rencontrer. Les Pères voulaient que les fidèles chantent, qu'ils répondent au prêtre, qu'ils assurent les services liturgiques leur appartenant. Mais les Pères insistent également pour que les fidèles « participent de façon consciente, pieuse et active à l'action sacrée ».

Si nous comprenons la priorité d'intérioriser notre participation liturgique nous éviterons le bruyant et dangereux activisme liturgique qui s'est rencontré trop souvent dans les dernières décennies. Nous n'allons pas à la messe pour se donner en spectacle, nous y allons pour rejoindre l'action du Christ à travers une intériorisation des rites, prières, signes et symboles qui font partie des rites extérieurs. Nous prêtres, nous pourrions nous en souvenir plus

souvent que les autres, nous dont la vocation est le service liturgique ! Nous devons aussi former les autres, en particulier les enfants et les jeunes, à la véritable signification de la participation, à la manière de prier la liturgie.

Troisièmement, j'ai évoqué le fait que certaines réformes introduites après le Concile ont pu être élaborées conformément à l'esprit du temps. Depuis lors, un nombre croissant d'études critiques menées par des fils de l'Eglise posent la question de savoir si ce qui a été fait mettait authentiquement en œuvre les buts de la Constitution sur la Liturgie, ou si, en réalité, ces réformes avaient manqué l'objectif. Ce débat a parfois lieu sous l'intitulé de « réforme de la réforme », et je sais que le Père Thomas Kocik a présenté une étude érudite à ce sujet lors de la conférence *Sacra Liturgia* à New York, il y a un an.

Je ne pense pas qu'on puisse disqualifier la possibilité ou l'opportunité d'une réforme officielle de la réforme liturgique. Ses promoteurs font des remarques judicieuses dans leur tentative d'être fidèle au souhait du Concile exprimé dans l'article 23 de la Constitution qui souhaite « que soit maintenue la saine tradition, et que pourtant la voie soit ouverte à un progrès légitime ». Il faudra toujours commencer par une soigneuse étude théologique, historique, pastorale et qu'« on ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement, et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique. »

Pour appuyer cela, je souhaite dire que lorsque je fus reçu en audience par le Saint-Père en avril dernier, le Pape François m'a demandé d'étudier la question d'une réforme de la réforme et la manière dont les deux formes du rite romain pourraient s'enrichir mutuellement. Ce sera un travail long et délicat et je vous demande de la patience et l'assistance de vos prières. Si nous voulons mettre en œuvre *Sacrosanctum Concilium* plus fidèlement, si nous voulons réaliser ce que le Concile souhaitait, cela est une question qui doit être étudiée avec attention et examinée avec la clarté et la prudence requises dans la prière et la soumission à Dieu.

Nous, prêtres et évêques, portons une grande responsabilité. Autant notre exemple vertueux produit de bonnes pratiques liturgiques, autant notre négligence, notre routine ou nos mauvaises manières de faire blessent l'Église et sa liturgie !

Nous, prêtres, devons avant tout être des ministres du culte. Les fidèles savent différencier un prêtre qui célèbre avec foi d'un autre qui célèbre en hâte, regardant souvent sa montre, manifestant peut-être par là qu'il veut retourner à ses activités pastorales, à d'autres engagements, ou aller regarder sa télévision au plus vite ! Mes frères dans le sacerdoce, rien n'est plus important que de célébrer les saints mystères. Prenons garde à la tentation de célébrer avec indolence ou tiédeur, parce que c'est une tentation du diable.

Nous devons nous souvenir que nous ne sommes pas les maîtres de la liturgie, mais ses humbles ministres, sujets à une discipline et à des lois. Nous sommes responsables de la formation de ceux qui nous assistent dans le service liturgique, tant en ce qui concerne l'esprit et la force de la liturgie que ce qui touche à ses lois. Parfois, j'ai vu des prêtres s'écarter et se mettre de côté pour laisser des ministres extraordinaires distribuer la sainte communion : cela n'est pas acceptable parce que c'est autant une négation du ministère du prêtre qu'une cléricisation des laïques. Lorsque cela se produit, c'est le signe que la formation a été particulièrement médiocre, et cela doit être corrigé (cf. Mt 14,18-21). « Jésus pris les cinq pains et les deux poissons... il les donna à ses disciples pour qu'ils les distribuent à la foule... et tous ceux qui avaient mangé les pains étaient cinq mille hommes » (Mc 6,30-44).

J'ai également vu des prêtres, des évêques, habillés pour célébrer la sainte messe, sortir leurs téléphones ou leurs appareils photos et s'en servir au cours de la sainte liturgie. Cela est révélateur de ce qu'ils croient assumer comme mission lorsqu'ils revêtent les vêtements liturgiques qui nous habillent et nous transforment en *alter Christus*, et plus profondément encore, en *ipse Christus*, c'est-à-dire le Christ lui-même. C'est un sacrilège. Aucun évêque, prêtre, ou diacre habillé pour le service liturgique ou présent dans le sanctuaire ne devrait prendre de photographies, même pendant les messes avec un grand concours de concélébrants. Le fait est que tristement cela arrive souvent au cours de ces messes, ou encore que des prêtres parlent entre eux ou que d'autres s'assoient nonchalamment. C'est urgent, à mon sens, de réfléchir et de poser la question de l'idonéité de ces immenses concélébrations, surtout si des prêtres adoptent des attitudes si scandaleuses et indignes du mystère célébré, ou si la taille extrême de ces concélébrations conduit à un risque de profanation de la Sainte Eucharistie.

Il est également un scandale et une profanation de la part des fidèles laïcs de prendre des photos lors de la célébration de la Sainte Eucharistie. Ils doivent participer par la prière, et non pas en passant leur temps à prendre des photos !

Je veux lancer un appel à tous les prêtres. Peut-être avez-vous lu mon article dans *L'Osservatore Romano* il y a un an (12 juin 2015), ou mon entretien donné au journal *Famille chrétienne* au mois de mai de cette année. A chaque fois, j'ai dit qu'il est de première importance de retourner aussi vite que possible à une orientation commune des prêtres et des fidèles, tournés ensemble dans la même direction – vers l'est ou du moins vers l'abside – vers le Seigneur qui vient, dans toutes les parties du rite où l'on s'adresse au Seigneur. Cette pratique est permise par les règles liturgiques actuelles. Cela est parfaitement légitime dans le nouveau rite. En effet, je pense qu'une étape cruciale est de faire en sorte que le Seigneur soit au centre des célébrations.

Aussi, chers frères dans le sacerdoce, je vous demande humblement et fraternellement de mettre en œuvre cette pratique partout où cela sera possible, avec la prudence et la pédagogie nécessaire, mais aussi avec l'assurance, en tant que prêtres, que c'est une bonne chose pour l'Eglise et pour les fidèles. Votre appréciation pastorale déterminera comment et quand cela sera possible, mais pourquoi éventuellement ne pas commencer le premier dimanche de l'Avent de cette année, quand nous attendons le « Seigneur [qui] va venir sans tarder » (cf l'introït du mercredi de la première semaine de l'Avent) ? Chers frères dans le sacerdoce, prêtons l'oreille aux lamentations de Dieu proclamées par le prophète Jérémie : « Car ils tournent vers moi leur dos, et non leur visage » (Jr 2,27). Tournons-nous à nouveau vers le Seigneur ! Depuis le jour de son baptême, le chrétien ne connaît qu'une Direction : l'Orient. « Tu es donc entré, nous rappelle Saint Ambroise, pour regarder ton adversaire, à qui tu as décidé de renoncer en lui faisant face, et tu te tournes vers l'Orient (*ad Orientem*) ; car celui qui renonce au Diable se tourne vers le Christ, il le regarde droit dans les yeux » (Traité de Saint Ambroise sur les Mystères).

Je voudrais aussi très humblement et fraternellement lancer un appel à mes frères évêques : conduisez vos prêtres et vos fidèles vers le Seigneur de cette façon, particulièrement lors des grandes célébrations de votre diocèse et dans votre cathédrale. Formez vos séminaristes à cette réalité : nous ne sommes pas appelés à la prêtrise pour être, nous-mêmes, au centre du culte, mais pour conduire les fidèles au Christ comme des fidèles compagnons unis dans une

même adoration. Encouragez cette simple, mais profonde réforme dans votre diocèses, votre cathédrales, vos paroisses et vos séminaires.

En tant qu'évêques, nous avons une grande responsabilité, et un jour nous devons en rendre compte au Seigneur. Nous ne possédons rien ! Rien ne nous appartient ! Comme saint Paul l'enseigne, nous ne sommes que « des serviteurs du Christ et des intendants des mystères de Dieu. Or, ce qu'en fin de compte on demande à des intendants, c'est d'être fidèles » (1Co 4,1-2). Il nous faut nous assurer que la liturgie soit réellement respectée dans nos diocèses et que nos prêtres et diacres non seulement observent les règles liturgiques, mais également connaissent l'esprit et la force de la liturgie dont elles découlent. J'ai été fortement encouragé en lisant le texte « L'évêque, gouverneur, promoteur et gardien de la vie liturgique dans de le diocèse » présenté en 2013 lors de la conférence Sacra Liturgia à Rome par Mgr Alexandre Sample, archevêque de Portland dans l'Oregon, aux Etats-Unis. J'invite fraternellement les évêques à étudier avec attention ces considérations.

Tous les ministres de la liturgie devraient, périodiquement, faire un examen de conscience. Pour ce faire, je recommande la deuxième partie de l'exhortation apostolique *Sacramentum Caritatis* de Benoît XVI (22 février 2007), « le développement du rite eucharistique ». Cela fait presque 10 ans que cette exhortation a été publiée comme le résultat collégial du synode des évêques de 2005. Quels progrès avons-nous effectués depuis lors ? Dans quelle direction faut-il avancer ? Nous devons nous poser ces questions en conscience, chacun conformément à sa responsabilité. Ensuite, il faut encore faire ce que nous pouvons et ce que nous devons pour réaliser la vision soulignée par le Pape Benoît XVI.

A ce stade, il me paraît utile de rappeler ce que j'ai déjà dit ailleurs : le Pape François m'a demandé de continuer l'œuvre liturgique extraordinaire entreprise par Benoît XVI. (cf. le message à la conférence Sacra Liturgia de 2015 à New York, aux Etats-Unis). Ce n'est pas parce que nous avons un nouveau Pape que la vision de son prédécesseur est invalidée. Tout au contraire, le Saint-Père le Pape François a un immense respect pour la vision liturgique et les mesures mises en œuvre par le Pape émérite Benoît XVI, dans la fidélité scrupuleuse aux intentions et aux objectifs des Pères du Concile.

Avant de conclure, permettez-moi de mentionner d'autres manières, plus modestes, de contribuer à une mise en œuvre plus fidèle de *Sacrosanctum Concilium*. La première est que

nous devons chanter la liturgie, c'est-à-dire chanter les textes liturgiques, respecter les traditions liturgiques de l'Eglise et apprécier le vaste trésor de la musique sacrée qui est le nôtre, en particulier la musique propre du rite romain, à savoir le chant grégorien.

Nous devons trouver un bon équilibre entre les langues vernaculaires et l'usage du latin dans la liturgie. Le Concile n'a jamais eu l'intention d'insinuer que le rite romain fût exclusivement célébré en langue vernaculaire. Mais il avait l'intention d'accroître son usage, en particulier pour les lectures. Aujourd'hui, il devrait être possible, en particulier avec les moyens d'impression modernes, de faciliter la compréhension de tous quand le latin est utilisé dans la liturgie eucharistique. Le latin est aussi particulièrement approprié pour les rassemblements internationaux, lorsque la langue vernaculaire n'est pas comprise par beaucoup. Evidemment, lorsque la langue vernaculaire est adoptée, elle doit être assortie d'une traduction fidèle de l'original en latin, comme le Pape François me l'a récemment réaffirmé.

Nous devons nous assurer que l'adoration est au cœur de nos célébrations liturgiques. Le cœur de la liturgie, c'est l'adoration de Dieu. Trop souvent, nous n'allons pas de la célébration vers l'adoration. Or, si nous ne le faisons pas, j'ai peur que nous ne participions pas toujours pleinement et intérieurement à la liturgie. Deux dispositions physiques sont utiles, et même indispensables. La première est le silence. Si je ne suis jamais en silence, si la liturgie ne me donne pas d'espace pour prier en silence et contempler, comment puis-je adorer le Christ ? Comment puis-je le rejoindre dans mon cœur et dans mon âme ? Le silence est très important, et pas uniquement avant ou après la liturgie. Il est le fondement de toute vie spirituelle profonde.

Il en va de même pour l'agenouillement lors de la consécration (à moins d'être malade) : il est essentiel. En Occident, c'est un acte physique d'adoration qui nous humilie devant notre Dieu et Seigneur. C'est en soi un acte de prière. Là où l'agenouillement et la gémulation ont disparu de la liturgie, ils doivent être rétablis, en particulier pour la réception de notre Seigneur dans la sainte communion. Chers prêtres, chaque fois qu'il est possible, avec la prudence pastorale dont j'ai parlé plus haut, formez vos fidèles à ce bel acte d'adoration et d'amour. Agenouillons-nous pour adorer et aimer le Seigneur dans l'Eucharistie à nouveau !

« L'homme n'est pleinement homme qu'en se mettant à genoux devant Dieu pour l'adorer, pour contempler sa sainteté éblouissante et se laisser remodeler à son image et à sa ressemblance » (R. Sarah, *En route vers Ninive*, Edit. St Paul 2011, p.196).

S'agissant de la réception de la Sainte Communion en s'agenouillant, je voudrais rappeler la lettre de 2002 de la congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements, qui affirme clairement que « tout refus de la Sainte Communion à un fidèle à cause de son agenouillement [est] une grave violation de l'un des droits les plus fondamentaux des fidèles » (Lettre, 1^{er} juillet 2002, *Notitiae*, n. 436, novembre-décembre, p. 583, traduction libre).

Veiller à l'habillement convenable de tous les ministres de la liturgie dans le sanctuaire, y compris les lecteurs, est aussi très important, si nous voulons que ceux-ci soient considérés comme d'authentiques ministres. Ces services doivent être remplis avec la bienséance due à la sainte liturgie, et les ministres eux-mêmes doivent montrer la révérence convenable pour Dieu et pour les mystères qu'ils servent.

Voilà quelques suggestions : je suis certain que beaucoup d'autres pourraient être faites. Je vous les présente comme autant de manières possibles d'aller de l'avant vers « une manière digne de célébrer la liturgie, tant dans sa forme extérieure que dans les dispositions intérieures ». Ce qui était bien sûr le souhait exprimé par le Cardinal Ratzinger au début de son grand ouvrage *L'Esprit de la liturgie* (Joseph Ratzinger, *L'Esprit de la liturgie*, Ad Solem, Genève 2001, p.10). Je vous encourage à faire tout votre possible pour réaliser ce but qui est en parfaite cohérence avec celui de la Constitution sur la Sainte Liturgie du Concile Vatican II.

CONCLUSION

J'ai commencé cette intervention avec un rappel des enseignements des Papes du XXe siècle sur la sainte liturgie. Le premier d'entre eux, saint Pie X, avait pour devise personnelle *instaurare omnia in Christo*. Je suggère que nous reprenions ces mots et en faisons notre propre principe, alors que nous travaillons à une mise en œuvre plus fidèle de *Sacrosanctum Concilium*. Si, lorsque nous allons à la messe, nous pénétrons dans la pensée du Christ, si nous revêtons le Christ comme une aube baptismale ou les vêtements propres à notre ministère liturgique, nous ne pouvons pas nous égarer.

Il est malheureusement vrai que dans les décennies qui ont suivi le Concile Vatican II, qu'« à côté de ces lumières, *les ombres ne manquent pas* » dans la vie liturgique de l'Eglise, selon ce qu'affirmait Saint Jean-Paul II dans *Ecclesia de Eucharistia*, n.10. Il est de notre devoir d'aborder la cause de ces problèmes. Mais c'est une source de grande espérance et de joie qu'aujourd'hui, alors que le XXIe siècle suit son cours, beaucoup de fidèles catholiques soient convaincus de l'importance de la liturgie dans la vie de l'Eglise et se dévouent eux-mêmes un apostolat liturgique, ce qui peut être généralement appelé, un nouveau mouvement liturgique.

Mes frères, je vous remercie pour votre engagement en faveur de la sainte liturgie. Je vous encourage et vous bénis dans vos efforts, considérables ou modestes, pour apporter « une manière digne de célébrer la liturgie, tant dans sa forme extérieure que dans les dispositions intérieures qu'elle appelle ». Persévérez dans cet apostolat : l'Eglise et le monde en ont besoin !

Je vous demande de prier pour moi et le ministère qui m'est confié.

Je vous remercie. Dieu vous bénisse.

© Robert Cardinal Sarah

Préfet de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements